

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 21 septembre 2020

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal
L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie 

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt, le lundi vingt et un septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel La Mouniaude, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	25	
Nombre de pouvoirs enregistrés	4	
Nombre de conseillers votants	29	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X		
CHAUVIN	Lionel	X		
CACERES	Marie	X		
VIDAL	Thierry	X		
ABELARD	Nathalie		X	M. CACERES
WATERLOT	Philippe	X		
MECKLER	Emanuelle	X		
GARCIA	Ramon	X		
CRETIN	Chantal	X		
RAVEL	Dominique	X		
PORTE	Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD	Marie		X	M.-C. DUARTE
DOLAT	Gilles	X		
CREGUT	Jacques	X		

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
GUILLOT	Brigitte	X		
CANET	Antoine	X		
DESPLANQUE	Brigitte	X		
MAUPIED	Catherine	X		
BAYLE	Bernard	X		
GAILLARD	Jean-Luc	X		
MESSEANT	Jean-François	X		
MELUT	Valérie	X		
DUARTE	Marie-Christine	X		
BIONNIER	Cédric	X		
VERMERSCH	Vincent		X	F. BONNICHON
CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	D. FAURE-IMBERT
DEAT	Jacques	X		
GALLON	Delphine	X		

M. Philippe WATERLOT est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si les comptes-rendus des séances du 15 juin et du 6 juillet 2020 appellent des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **les comptes-rendus des 15 juin et 6 juillet 2020 sont ainsi adoptés à l'unanimité.**

1. RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DU 30 JUIN 2020 AU 15 SEPTEMBRE 2020

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, et pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC lorsqu'il s'agit d'achats.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
4	029	SIEG	Adhésion groupement de commande Achat d'électricité 2021	270K€

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES

2. VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION ALLOUEE A FRANCE THERMES DANS LE CADRE DES ACCORDS DE 2016 RELATIFS AU NOUVEL ETABLISSEMENT THERMAL

Depuis le 8 août 2020, le nouvel établissement thermal a ouvert ses portes après :

- **Dès 2008** : un projet de relance du thermalisme initié au tout début de notre 1^{er} mandat avec la création de la SEM chargée de la reprise de l'activité thermale
- **En 2012-2013** : un travail de fond est mené pour aboutir au lancement d'un appel à projet en 2013, permettant à la ville de voir 3 candidats se positionner pour la reprise des thermes.
- **Fin 2015**, le projet de France Thermes, représenté par son PDG Sylvain SERAFINI, est retenu par la municipalité
- **Le 18 juin 2016**, la ville et la SEM signent les accords avec France Thermes, synthétisés dans le tableau ci-après
- **A l'automne 2016**, une campagne de sondages géotechniques révèlent la présence d'eau thermale à des niveaux incompatibles avec les fondations prévues sur le 1^{er} projet d'établissement dans le parc thermal
- **Le 1^{er} décembre 2016**, il est décidé d'étudier la possibilité de déplacer le projet sur le site des Tennis
- **Le 1^{er} octobre 2017**, le nouveau permis de construire est accepté sur le site des Tennis
- **1^{er} trimestre 2018**, les travaux préparatoires débutent avec la démolition des bâtiments et des courts de tennis
- **Septembre 2018** : les travaux du nouveau Resort Thermal sont lancés...

Extrait de la note de synthèse du 20 septembre 2017 récapitulatif des accords passés depuis 2016

		ENGAGEMENTS DE LA VILLE	ENGAGEMENTS DE FRANCE THERMES
Foncier	2016	La ville échange son terrain d'assiette du projet dans le parc thermal contre les Thermes Henry, échange sans soulte valorisé à 500 000 euros.	
	2017	La ville échange son terrain d'assiette du projet aux actuels tennis contre les Thermes Henry, échange sans soulte valorisé à 500 000 euros	
Stationnement	2016	La ville réalise un parking d'au moins 140 places dédiées au Resort estimé à 3 M€, à la place des Thermes qui seraient démolies	France Thermes verse une redevance annuelle de 50 000 euros HT pendant 20 ans
	2017	La ville réalise un parking de 119 places dédiées au Resort estimé à 1M€	
Eau thermale	2016	La ville réalise les travaux de création d'un nouveau réseau de transport d'eau thermale jusqu'au nouvel établissement pour environ 800 000 euros	France Thermes verse pendant 20 ans : - une part fixe annuelle de 20 000 euros - une part variable annuelle calculé sur 2,5 % du CA de l'Activité Thermale
	2017	Ce même réseau doit être crée du Parc Thermal aux actuels tennis, en passant par l'Avenue du Général de Gaulle, pour environ 1 600 000 euros	
Financement	2016	La part de financement public est de 5 M€ : - Europe : 1.5 M€ - Région : 1.5 M€ - VSV : 1.0 M€ - Autres partenaires : 1.0 M€	France Thermes investit 32 M€
	2017	La part de financement public est de 4.5 M€ : - Europe : 1.5 M€ - Région : 1.5 M€ - VSV : 1.0 M€ - Autres partenaires : 0.5 M€ débloable à l'ouverture de l'établissement.	

Concernant le financement, les accords prévoyaient donc une part publique de 4.5 M€ ainsi répartie :

- Europe : 1.5 M€
- Région : 1.5 M€
- VSV : 1.0 M€
- Autres partenaires (dont État) : **0.5 M€ débloable à l'ouverture de l'établissement**

Les parts Europe, Région et VSV ont toutes étaient versées pendant les travaux.

Par sécurité, nous avons prévu que la part « Autres partenaires » soit versée à la fin des travaux. Par courrier du 7 août 2020, France Thermes nous a communiqué le procès-verbal de réception des travaux signé du 31 juillet.

Il convient donc désormais de procéder au versement de la subvention, inscrite au budget 2020 et prévue dans le plan pluriannuel d'investissement.

Lors des séances du 21 décembre 2015, 11 mars 2016 et 10 avril 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer tout document relatif aux accords passés. Cependant, compte tenu du renouvellement de l'équipe municipale et de l'importance de ce point en particulier,

⇒ **Il est proposé au nouveau Conseil Municipal** de redonner acte au Maire du respect du mandat confié par le paiement de cette subvention de 500K€ à France Thermes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES DE CHATEL-GUYON ET SAINT-HIPPOLYTE

Initiée par nos prédécesseurs il y a une quinzaine d'années, une procédure de reprise des concessions dans les cimetières de Châtel et de Saint-Hippolyte a été relancée en 2018. Il s'agit de récupérer les concessions en état d'abandon pour pouvoir les mettre à disposition de nouvelles familles.

Après un long travail de recensement des concessions présumées en état d'abandon, la commune a lancé par délibération du 20 novembre 2018 une campagne d'affichage réglementaire dans les cimetières pour informer les familles de la procédure et les inviter à se faire connaître en mairie si une concession présumée en état d'abandon ne l'était pas.

Au total, ce sont 159 concessions concernées dont 118 au cimetière de Châtel-Guyon et 41 au cimetière de Saint-Hippolyte

La phase d'affichage étant désormais terminée, **il est proposé au Conseil d'approuver** la reprise des concessions listées en pièce jointe.

Suivront ensuite des travaux phasés sur plusieurs années de remise en état d'ossuaires et de créations d'enfeus dédiés aux indigents notamment. Pour 2020, 20K€ ont été inscrits au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

4.1 Admissions en non-valeurs 2020 :

La Trésorerie propose chaque année à l'assemblée d'apurer définitivement le non recouvrement de certaines créances des années antérieures (de 2015 à 2019) pour les raisons suivantes : poursuites sans effet, décès et demande de renseignements négative, combinaison infructueuse d'actes, clôture insuffisante d'actif.

Les non-valeurs de ces créances irrécouvrables pour 2020 s'élèvent à **7 244.37 €**.

Il s'agit essentiellement de services périscolaires non réglés (cantine, garderie...)

⇒ **Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver** les non-valeurs de ces créances irrécouvrables pour 2020 et les décisions modificatives en découlant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Inscriptions définitives des opérations d'emprunt 2020

Les budgets prévisionnels sont votés en début d'année sur la base d'estimations financières prudentes.

A l'automne, les données précises sont connues et il convient d'ajuster les inscriptions comptables qui seront reprises dans les comptes administratifs.

Concernant les emprunts 2020, il avait été prévu en février :

- 840 K€ de remboursement de capital
- 262 K€ de remboursement d'intérêts

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, le nouvel emprunt de 4.5M€ destiné à financer les travaux du cœur de ville entraîne les inscriptions suivantes :

- 790 K€ de remboursement de capital
- 222 K€ de remboursement d'intérêts

⇒ **Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'approuver** les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PARKING

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Dans le cadre des travaux du parking dédié au Resort, une avance a été accordée à l'entreprise EGC, attributaire, pour lui permettre de commander des fournitures nécessaires au lancement du chantier.

Cette avance de 20% représentait 275 000 €, soit 20% de 1 375 000 euros.

Il convient d'affecter cette somme sur un compte de recettes dédié via des opérations d'ordre sur la section d'investissement. Cette somme s'impute en dépenses et en recettes.

⇒ **Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'approuver** les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SOURCES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Comme pour le budget communal, il convient d'ajuster les affectations comptables initialement créés lors des budgets primitifs. Il convient d'affecter 1 400 € complémentaires d'intérêts d'emprunt sur le budget Sources.

⇒ **Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver** les modifications budgétaires décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

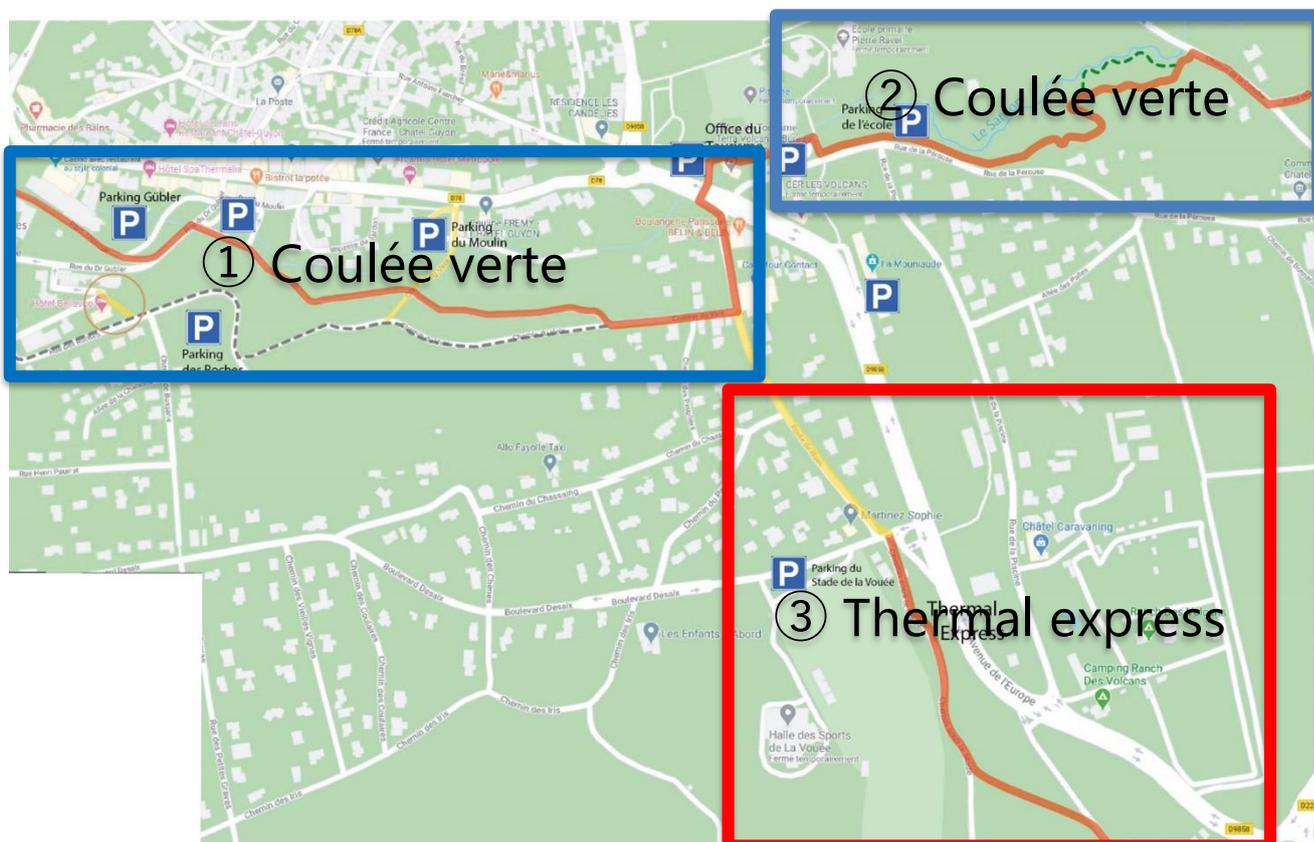
7. ACQUISITIONS FONCIERES RELATIVES AUX PROJETS DE COULEE VERTE ET DU THERMAL EXPRESS

Rapporteur : Mme Nathalie ABELARD

La ville et RLV ont engagé des travaux autour des mobilités douces avec le projet de « coulée verte » pour Châtel et celui du Thermal express pour RLV.

Pour poursuivre les travaux engagés, il est nécessaire d’avoir la maîtrise foncière des tracés envisagés.

Une présentation des projets sera faite en séance lundi soir.



Après discussions et échanges avec les propriétaires, la commune a obtenu des accords pour acheter les parcelles ci-dessous représentées :

① Concernant la coulée verte – secteur chemin du Veix –



Un accord à 1€/m² a été obtenu sur les parcelles suivantes :

- ZE45 d'une superficie de 1 410m²
- ZE46 d'une superficie de 350 m²
- ZE48 d'une superficie de 960m²
- ZE53 d'une superficie de 940m²
- ZE58 d'une superficie de 450m²
- ZE62 d'une superficie de 380m²
- ZE942 d'une superficie de 925m²
- ZE1000 d'une superficie de 345m²

Pour un montant total de **6 820 €** correspondant à une surface globale de **6 820 m²**.

② Concernant le chemin pédestre – secteur le Thuet –



Un accord à 0.50€/m² a été obtenu sur les parcelles suivantes :

- AH 218 d'une superficie de 95m²
- AH 220 d'une superficie de 242m²
- AH 225 d'une superficie de 144m²

Pour un montant total de **240.50 €** correspondant à une surface globale de **481m²**,

③ Concernant le Thermal Express– secteur La Gravière –

Secteur LA GRAVIERE



Un accord forfaitaire à 10 000 € a été obtenu sur les parcelles suivantes :

- ZE272 d'une superficie de 1 160m²,
- ZE273 d'une superficie de 1 630m²
- ZE274 d'une superficie de 5 810m²

Pour un montant total de **10 000€** correspondant à une surface globale de **8 600 m²**.

⇒ **Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver** l'acquisition de ces parcelles selon les conditions décrites ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. **Cédric BIONNIER** demande quels sont les retours de l'ouverture de la piscine sur cet été.

M. Le Maire indique que cet équipement est un marqueur fort de l'identité de la ville et qu'il était important de permettre son ouverture. Il ajoute que les retours qualitatifs sont très bons en termes d'accueil et de sécurité. Il précise que sur un plan quantitatif 5 000 entrées ont été comptabilisées, contre 25 000 en moyenne les années précédentes, et qu'un reste à charge d'environ 90 000 euros contre 120 000 euros habituellement sera à intégrer au résultat comptable 2020. Il précise que ces chiffres portent sur 2 mois d'ouverture contre 4 mois en année classique.

2. **Cédric BIONNIER** demande ensuite des précisions sur l'état d'avancement du projet d'aire de jeux aux Grosliers.

Lionel CHAUVIN répond que les jeux ont été commandés et réceptionnés aux services techniques, que leurs emplacements ont été définis et qu'il est en attente d'une date d'installation, tout en précisant que les services ont été fortement mobilisés par le Tour ces dernières semaines. Le site d'accueil des jeux est situé au bas du quartier dit de « Fontfreyde » sur une parcelle communale.

3. **Cédric BIONNIER** signale à l'assemblée des problèmes de sécurité constatés aux abords de l'école Jeanne d'Arc et indique que les panneaux signalétiques de limitation de vitesse sont cachés par des branches d'arbres et que les automobilistes ne respectent pas la limitation à 30 km/h.

M. le Maire répond que les panneaux vont être dégagés des branches d'arbres encombrantes et que la signalétique peut être renforcée. Ramon GARCIA se rendra sur place avec la police municipale puis prendra les mesures nécessaires.

4. **Delphine GALLON** demande si un cheminement piéton « en dur » peut être réalisé entre la nouvelle entrée des élémentaires à l'école Pierre RAVEL, mise en place dans le cadre des mesures Covid, et l'accès aux classes.

Thierry VIDAL indique que le sujet est en cours de traitement, en lien avec le projet de création d'une voie pompier dans le cadre de la sécurisation des écoles, ces cheminements étant, en partie, commun. Un aménagement sera fait dans les prochaines semaines, qu'il soit provisoire ou définitif.

Elle remercie l'équipe municipale pour la mise en place de pierres au droit de cette même entrée qui a permis de sécuriser ce nouvel accès créé dans le cadre des mesures Covid.

Le Maire clôt la séance à 21h40

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le mardi 29 septembre 2020

Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon

